



## Démontage d'une ancienne clôture hors P.L.U

Par **cagnyballs**, le **03/08/2016** à **06:37**

Démontage d'une ancienne clôture hors P.L.U

Bonjour.

Notre terrain à bâtir est clos en façade par une palissade de plaque béton peinte d'une hauteur de 2 mètres. Dans ma demande de permis de construire j'augmente la taille de l'ouverture de 2 à 4 mètres pour permettre l'accès au terrain en voiture.

Cette palissade ne serait plus autorisée par le P.L.U mais elle est antérieure.

Le service en charge de mon dossier me demande de démonter 3 mètres supplémentaire, soit 7 mètres en tout, la palissade fait 16 mètres au total.

Cette requête sera motivée par le besoin de « créé une vue sur mon terrain ».

Cette demande vous semble t'elle abusive ? Comment éviter le démontage de ma palissade qui est en bon état, cache la vue et serai disgracieuse une fois amputé d'un tiers de sa longueur ?

MERCI A TOUS.